

L'affaire de La face cachée du Monde s'achève sur une médiation judiciaire réussie

Saisi de plusieurs actions en diffamation engagées par différents journalistes et personnalités du Monde à l'encontre de l'éditeur et des auteurs de l'ouvrage La Face cachée du Monde et d'une action en diffamation contre L'Express qui en avait publié quelques extraits, le tribunal de grande instance de Paris a proposé aux parties, qui l'ont accepté, la désignation de Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation, en tant que médiateur dans cette affaire. Dans le cadre de cette médiation, les parties ont convenu à titre transactionnel la publication d'un long communiqué aux termes duquel « partageant la conviction que les procès engagés ne sont pas propices à un débat sur la presse et souhaitant dépasser le litige qui les oppose sur les imputations diffamatoires dénoncées puis sur les réactions des dirigeants du Monde , pendant la période de médiation,[?] » les parties ont mis un terme à leur différend, en consentant par ailleurs à un certain nombre de concessions réciproques (aucune réédition de l'ouvrage et désistement des actions en justice).